

## REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 AOUT 2010

Le Conseil Municipal s'est réuni le 19 août 2010 à 20 h, dans la salle de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean d'ELBÉE, Maire.

Etaient présents : Mme Maité LUBERRIAGA, Mr Joël DI FABIO, Mme Josiane PERY, Mrs Jean-François ARAMENDY, Jean-Pierre TRECUCU, Adjoint, Mr Pierre HERRADOR, Mmes Marie-Christine BURUCOA, Marie-Jo PAULORENA, Mrs Ramuntxo GOYHETCHE, Philippe ELISSALDE, Mme Françoise HARRIAGUE, Mrs Laurent JUHEL, Francis GELLIE, Mme Martine PLAZE.

Absents excusés :

- Mr Léopold ESTACHY avait donné procuration à Mr Jean-Pierre TRECUCU
- Mme Marie-Claire ÇUBURU, Joël LURO,

Secrétaire de Séance : Mme Françoise HARRIAGUE.

### APPROBATION DES 2 DERNIERS COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Les comptes-rendus des réunions du Conseil Municipal du 26 mai 2010 et 07 juillet 2010 ont été adoptés à l'unanimité.

### COMPTE-RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE PAR DELEGATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Maire informe le Conseil Municipal des décisions qu'il a prises dans le cadre des délégations du Conseil Municipal :

#### DEPENSES

- le 08 juillet 2010 : les travaux de voirie chemins Mulienea et Larraldea ont été attribués à l'Entreprise SOBAMAT, avenue d'Ursuya, à CAMBO-LES-BAINS, pour un montant de 15 312.50 € H.T., soit 18 313.75 € T.T.C.

- le 09 juillet 2010 : concernant le marché de fourniture, livraison et installation de mobilier, jeux pour équiper la crèche et les classes de maternelle d'AHETZE

LOT	ENTREPRISE	ADRESSE	MONTANT H.T.	MONTANT T.T.C.
1 : Accueil et structures psychomotrices en bois - crèche	CONCEPTION DESIGN PRODUCTION	ZA de la Plaine 87220 BOISSEUIL	19 477.43	23 295.00
2 : Mobilier en bois - crèche	SAS CREATIONS MATHOU	Rue de Cantaranne 12850 ONET LE CHATEAU	20 023.92	23 948.61
3 : linge de lit - vaisselle - hygiène - crèche	WESCO	Route de Cholet 79140 CERIZAY	4 486.74	5 366.15
4 : jeux et jouets - crèche	WESCO	Route de Cholet 79140 CERIZAY	2 956.98	3 528.45
5 : divers - crèche	WESCO	Route de Cholet 79140 CERIZAY	1 337.59	1 599.75
- 6 : structures extérieures de psychomotricité - crèche	LABEL-CITE	Agropole bât.Deltagro 3 47310 ESTILLAC	10 505.00	12 563.98
7 : mobilier pour les classes maternelles	Infructueux - nouvel avis lancé			
8 : jeux pour les classes maternelles	WESCO	Route de Cholet 79140 CERIZAY	3 163.30	3 783.30
9 : tableaux pour les classes maternelles	ROBERT MAJUSCULE	11 av de la Madeleine 33170 GRADIGNAN	2 355.44	2 817.10

- le 23 juillet 2010 :

LOT	ENTREPRISE	ADRESSE	MONTANT H.T.	MONTANT T.T.C.
10 - mobilier pour les classes maternelles	COLLECTIVITE SERVICE	16 avenue Maréchal Juin 64100 BAYONNE	11 579.80	13 849.44
11 - mobilier pour la cantine	WESCO	Route de Cholet 79140 CERIZAY	3 439.50	4 113.65

- le 18 août 2010 : le marché de fourniture de repas en liaison froide à la cantine de l'école publique, du C.L.S.H. (Centre de Loisirs Sans Hébergement) et de la crèche a été attribué à S.A.S. LA CULINAIRE DES PAYS DE L'ADOUR, 115 avenue Lande de Peydelin, 40500 BAS MAUCO :

**REPAS ENFANT (5 composants)**

SERVICES	REPAS ENFANT	Prix unitaire H.T.
<b>ECOLE</b> (maternelles et primaires)	Repas traditionnel avec pain	2.44
	Repas traditionnel sans pain	2.29
	Repas bio avec pain	3.07
	Repas bio sans pain	2.92
<b>C.L.S.H.</b> (3 à 12 ans)	Repas traditionnel avec pain	2.44
	Repas traditionnel sans pain	2.29
	Repas bio avec pain	3.07
	Repas bio sans pain	2.92
	Pique-nique avec pain	2.44
	Pique-nique sans pain	2.29
<b>CRECHE</b> (moins de 3 ans)	Repas traditionnel avec pain	2.635
	Repas traditionnel sans pain	2.485
	Repas bio avec pain	3.43
	Repas bio sans pain	3.23

**REPAS ADULTE (5 composants)**

SERVICES	REPAS ADULTE	Prix unitaire H.T.
<b>ECOLE</b>	Repas traditionnel avec pain	2.80
	Repas traditionnel sans pain	2.65
	Repas bio avec pain	3.58
	Repas bio sans pain	3.385
<b>C.L.S.H.</b>	Repas traditionnel avec pain	2.80
	Repas traditionnel sans pain	2.65
	Repas bio avec pain	3.58
	Repas bio sans pain	3.385
	Pique-nique avec pain	2.76
	Pique-nique sans pain	2.76
<b>CRECHE</b>	Repas traditionnel avec pain	2.80
	Repas traditionnel sans pain	2.65
	Repas bio avec pain	3.58
	Repas bio sans pain	3.385

**RECETTES**

- le 12 août 2010 : Monsieur André HOSTEIN, est autorisé à utiliser le terrain pour pouvoir chasser durant l'année 2010 au prix de 140 € pour l'année.
- le 18 août 2010 : création d'une régie de recettes à la crèche pour pouvoir encaisser les participations des familles.

**AVENANTS EXTENSION ECOLE, CONSTRUCTION CRECHE, CANTINE, PREAU, SALLE ASSOCIATIVE**

Le Maire présente au Conseil Municipal les nouveaux avenants :

ENTREPRISES LOT	AVENANTS		MARCHES HT	AVENANTS H.T.		TOTAL MARCHE H.T.	% En + ou en -
	N°	MOTIFS		PRECEDENTS	NOUVEAUX		
MENISOL – 8 - menuiseries extérieures	2	Moins-value porte métallique	89 283.45	+ 8 950.50	- 7 328.33	90 905.62	+ 1.85
BOUFFARD 16 - serrurerie	2	Portail	39 359.01	1 680.00	+ 1 325.00	42 364.01	+ 7.5

Après délibérations, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte les avenants cités ci-dessus.

#### **TARIFS CANTINE 2010-2011**

Le coût d'un repas enfant étant de 3.05 €. durant l'année scolaire 2009-2010, le Maire propose au Conseil Municipal de délibérer sur le maintien ou l'augmentation du prix facturé par enfant en précisant que depuis quelques années, le montant facturé est supérieur au prix du repas livré, pour tenir compte des frais de personnel et de fonctionnement.

Le montant du repas ayant très légèrement augmenté, après délibérations, le Conseil Municipal décide d'augmenter le prix d'un repas traditionnel par enfant à 3.30 €, pour l'année scolaire 2010-2011 par :

- 1 voix contre (Mr ARAMENDY),
- 1 abstention (Mr DI FABIO)
- 14 voix pour.

#### **TARIFS GARDERIE PERISCOLAIRE 2010-2011**

Le Maire informe le Conseil Municipal du coût de la garderie par enfant :

- 1 garderie occasionnelle : 2.10 €,
- 1 garderie mensuelle : 21.00 €

et lui demande de délibérer sur le maintien ou l'augmentation pour l'année scolaire 2010-2011.

Après délibérations, le Conseil Municipal décide de maintenir les mêmes tarifs.

#### **CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT PRESTATION DE SERVICE : ACCUEIL DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT**

Le Maire propose au Conseil Municipal une convention d'objectifs et de financement Prestation de Service avec la CAF qui soutient le développement et le fonctionnement des accueils sans hébergement et d'appliquer le barème de la CAF (tarif en fonction des revenus de la famille).

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer cette convention par 1 abstention (Mr ARAMENDY) et 15 voix pour.

#### **CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT PRESTATION DE SERVICE : CRECHE**

Le Maire propose au Conseil Municipal de signer avec la CAF une convention d'objectifs et de financement Prestation de Service Unique qui permet d'obtenir une aide au financement pour l'accueil des enfants en crèche et d'appliquer le barème de la CAF (tarif en fonction des revenus de la famille).

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer cette convention par 1 abstention (Mr ARAMENDY) et 15 voix pour.

#### **CONVENTION DE FINANCEMENT SOUS FORME DE SUBVENTION POUR L'AMENAGEMENT DE LA STRUCTURE D'ACCUEIL JEUNES ENFANTS**

Le Maire propose au Conseil Municipal de signer avec la CAF la convention qui permet à la Commune de percevoir une subvention d'investissement de 17 882 € destinée à l'achat de mobilier et matériel pour l'équipement de la structure d'accueil de jeunes enfants.

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer cette convention par 1 abstention (Mr ARAMENDY) et 15 voix pour.

#### **CONVENTION DE SERVICE ACCES CAFPRO CL/H**

Le Maire propose au Conseil Municipal de signer avec la CAF une convention de Service Accès CAFPRO pour l'Accueil sans hébergement qui donne accès à la base de données de la CAF en vue de l'application du barème CAF correspondant au niveau de revenus de la famille.

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer cette convention par 1 abstention (Mr ARAMENDY) et 15 voix pour.

#### **CONVENTION DE SERVICE ACCES CAFPRO CRECHE**

Le Maire propose au Conseil Municipal de signer avec la CAF une convention de Service Accès CAFPRO pour la crèche qui donne accès à la base de données de la CAF en vue de l'application du barème CAF correspondant au niveau de revenus de la famille.

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer cette convention par 1 abstention (Mr ARAMENDY) et 15 voix pour.

#### **NOM CRECHE**

Le Maire propose au Conseil Municipal le nom de TTIPITTOAK pour la nouvelle crèche, nom adopté à l'unanimité.

### **TARIFS CRECHE**

Le Maire propose au Conseil Municipal d'utiliser la grille tarifaire de la CAF basée sur les revenus de la famille (taux d'effort de 0.06 % des revenus par enfant) qui donne en outre la possibilité à la Commune de fixer un plancher minimum et/ou un plafond maximum.

Le Conseil Municipal se prononce pour

- le plancher seul :

- 2 abstentions : Mrs ARAMENDY, HERRADOR,
- 10 voix : Mmes BURUCUOA, HARRIAGUE, Mrs GOYHETCHE, ELISSALDE, JUHEL, d'ELBÉE, TRECU, ESTACHY, DI FABIO, GELLIE

- le plancher et le plafond :

- 2 abstentions : Mrs ARAMENDY, HERRADOR,
- 4 voix pour : Mmes PERY, PLAZE, PAULORENA, LUBERRIAGA.

Par conséquent, les tarifs seront fixés à partir du plancher.

### **CREATION REGIE CRECHE**

Se référer au compte-rendu des décisions prises dans le cadre des délégations du Conseil Municipal.

### **AUTORISATION DE SIGNATURE DU MARCHÉ DE L'AMÉNAGEMENT DU CENTRE BOURG D'AHETZE**

Le Maire expose qu'en application de l'article 28 du Code des marchés publics, il a organisé une consultation en procédure adaptée afin de choisir les entreprises qui réaliseront l'aménagement du centre bourg d'AHETZE, calibrage de chaussée et construction de trottoirs entre les giratoires RD 655 et RD 855 et sur la VC d'Etxeherria.

Après avoir procédé à l'analyse des offres, il propose d'attribuer le marché à l'entreprise DUBOS pour un montant de 106 366.26 € T.T.C.

M. GOYHETCHE rappelle qu'il s'était opposé au financement du projet car cela concerne une route départementale, remarque qui n'a pas été prise en compte. Il regrette également que les travaux aient eu lieu en juillet et août.

Bizi Garbia a refusé de participer à cet aménagement alors qu'il a été décidé par le Département considérant que ce trajet est prioritaire pour les camions de Bizi Garbia. Le Conseil municipal envisage la possibilité de réglementer le trafic (aux plus de 3.5 T) sur la partie du trajet qui est une voie communale.

Après délibérations, le Conseil Municipal autorise le Maire à signer le marché concernant l'aménagement du centre bourg d'AHETZE, calibrage de chaussée et construction de trottoirs entre les giratoires RD 655 et RD 855 et sur la VC d'Etxeherria avec l'entreprise DUBOS par 1 voix contre (Mr GOYHETCHE) et 15 voix pour.

### **P.V.R.**

Afin de pouvoir alimenter en électricité le projet de construction de Mr SPECINIER, un renforcement est nécessaire.

Le coût estimé est de 10 900 € H.T. dont une participation du SDEPA de 78 % et 22 % de la Commune soit 1 870.00 €.

Après délibérations, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise la réalisation du renforcement et fixe la PVR de Mr SPECINIER à 1 870 €.

### **AUTORISATIONS D'ABSENCES LIEES A DES EVENEMENTS FAMILIAUX**

Les personnels des collectivités locales peuvent bénéficier d'autorisations spéciales d'absence dont le principe est posé à l'article 59 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée relative à la Fonction Publique Territoriale. Des décrets d'application sont intervenus dans certains domaines (droit syndical par exemple), des circulaires ministérielles concernant la Fonction Publique de l'Etat et étendues à la Fonction Publique Territoriale fixent le régime d'autres autorisations d'absence.

Enfin, des autorisations d'absence peuvent être accordées à l'occasion d'évènements familiaux : celles-ci ne sont pas réglementées sauf pour soigner un enfant malade.

Il appartient donc à l'organe délibérant de se prononcer, après avis du Comité Technique Paritaire, sur la nature des autorisations d'absence accordées et sur le nombre de jours.

Le Maire propose au Conseil Municipal :

- de retenir le régime fixé pour les fonctionnaires de l'Etat chaque fois qu'il existe,
- de prévoir la possibilité d'accorder, sous réserve des nécessités de service appréciées par le Maire, les autorisations d'absence pour les événements familiaux suivants :

	MOTIF	DUREE
MARIAGE	De l'agent	5 jours ouvrés
	D'un enfant	3 jours ouvrés
	Du père, de la mère, du beau-père, de la belle-mère	1 jour ouvré
	D'un frère, d'une sœur, d'un beau-frère, d'une belle-soeur	1 jour ouvré
PACS	De l'agent	5 jours ouvrés
DECES OBSEQUES	Du conjoint (ou concubin ou pacsé)	5 jours ouvrés
	D'un enfant	5 jours ouvrés
	Des parents	3 jours ouvrés
	Des beaux-parents	3 jours ouvrés
	D'un frère, d'une sœur	2 jours ouvrés
	D'un beau-frère, d'une belle-soeur	2 jours ouvrés
Enfants	Naissance ou adoption	3 jours ouvrés cumulables avec le congé de paternité
	Enfant maladie	6 jours

Invité à se prononcer sur cette question et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, après avis émis par le Comité Technique Paritaire Intercommunal le 15 juin 2010, adopte à l'unanimité le régime proposé pour les autorisations spéciales d'absence.

## **QUESTIONS DIVERSES**

### **PLAN LOCAL D'URBANISME**

Une réunion animée par Mr GAY est fixée au 26 août à 15 h.

### **CABANE DES CHASSEURS**

La cabane des chasseurs a été taguée à l'intérieur et à l'extérieur. La gendarmerie demande si la commune portera plainte. Il convient de vérifier le contrat d'assurance si une plainte permet le remboursement des frais de nettoyage.

### **ECOLE MATERNELLE :**

Le déménagement de l'école maternelle aura lieu le 30 août.

La date de l'inauguration reste à fixer. Proposition : un samedi du mois d'octobre.

### **TERRAIN DE FOOT**

Un aménagement d'un terrain de football est proposé sur une zone limitrophe à Arbonne. M. Ithurburua, le propriétaire, serait favorable pour un bail emphytéotique lorsqu'il arrêtera l'exploitation agricole. Ce projet serait porté par Ahetze et Arbonne.

### **JARDINS FAMILIAUX**

Mr Jean-Louis BERNARD propose de créer des jardins familiaux. Il faudra bien distinguer ce qui sera du ressort de l'association de gestion des jardins et du ressort de la commune.

### **BORNES INCENDIE ENDOMMAGEES**

Le coût de la remise en état d'une borne incendie est estimé à 788 €.

### **FUTURE SALLE ASSOCIATIONS**

Des spectacles pourraient être accueillis dans la future salle des associations dans le cadre des animations culturelles organisées par la CCSPB. Cela permettrait d'apporter de l'animation culturelle notamment aux enfants du village.